



Quels documents fournir pour un prêt personnel ?

Votre conseiller vous indiquera les documents à fournir. Ils varient selon votre projet. Voici des exemples de documents que vous êtes susceptible devoir fournir :

- La photocopie recto/verso de votre **pièce d'identité** en cours de validité et de celle de votre co-signataire (le cas échéant)
- Un **relevé d'identité bancaire (RIB)**, ou postal (RIP)
- La photocopie de votre **dernière facture de téléphone fixe ou portable** avec abonnement
- Une photocopie de vos **justificatifs de revenus** et de ceux de votre co-signataire (le cas échéant) :
 - Salariés : vos trois derniers bulletins de salaire et première page de votre avis d'imposition de l'année en cours
 - Retraités - Activités non salariés : la photocopie recto/verso de votre dernier avis d'imposition
- Si vous êtes propriétaire ou accédant à la propriété : la photocopie de votre **taxe foncière**
- Si vous êtes logé par un membre de votre famille : une **déclaration sur l'honneur de l'hébergeant accompagné d'un justificatif de domicile ainsi que la photocopie du livret de famille de l'hébergeant.**
- Pour les prêts Véhicule : le **bon de commande ou la photocopie non barrée de la carte grise** pour un véhicule d'occasion
- Pour les prêts Travaux et Autre projet : le **devis ou le bon de commande des matériaux.**